



Conseil de sécurité

Distr. générale
16 janvier 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 16 janvier 2020, adressée au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies

Comme suite à mes lettres datées des 3, 7 et 8 janvier 2020 concernant l'assassinat du général de division Qasem Soleimani en Iraq par les forces armées des États-Unis, je vous écris au sujet des lettres identiques datées du 9 janvier 2020 que le Représentant permanent de la République d'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies a adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité (S/2020/26).

L'action menée le 8 janvier 2020 a été une riposte mesurée et proportionnée, dans l'exercice par l'Iran de son droit naturel de légitime défense, prenant pour cible la base aérienne américaine depuis laquelle a été menée la veule attaque armée qui a fait de Soleimani un martyr. Ce dernier se trouvait à Bagdad à l'invitation du Gouvernement iraquien. Les autorités iraquiennes compétentes ont été informées à l'avance que notre opération de légitime défense visait uniquement cette base aérienne américaine.

Rappelant les solides relations fraternelles qui existent entre les peuples et les Gouvernements de la République islamique d'Iran et de la République d'Iraq, je voudrais réaffirmer le ferme attachement de l'Iran à la coexistence pacifique, aux rapports amicaux et aux relations de bon voisinage avec la République d'Iraq et réitérer l'engagement de l'Iran à respecter la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de l'Iraq – comme il l'a manifestement fait en l'aidant à combattre Daesh, lutte dans laquelle le martyr Soleimani a joué un rôle de premier plan.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant Permanent
(Signé) Majid **Takht Ravanchi**

